

EADP (ENTRETIEN ANNUEL DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL)

Depuis des années, la **CFDT** se bat pour que chaque salarié-e passe au moins un entretien annuel. L'objectif étant que chaque salarié-e soit efficacement suivi-e par sa hiérarchie, en matière de formation, employabilité, affectation sur des missions, augmentation de salaire, promotion... etc

L'efficacité du suivi passe par la fréquence, mais aussi par la qualité de l'entretien.

Dans le guide de l'EADP du collaborateur dans la phase « Traitement de l'EADP », sur les thèmes de la **rémunération** et de la **formation**, il est stipulé qu'un retour sur ses demandes doit être effectué au collaborateur par le manager.



- ➡ **Vos Délégué-es du Personnel CFDT interpellent la Direction sur les procédures et réclament leur application.**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-es.

PROCHAIN COMITÉ SALAIRE



Le prochain comté salaires est planifié le **23 septembre**.

Les demandes des salarié-e-s d'augmentation de salaire, d'octroi de prime, ou de promotion (évolution de position et/ou de coefficient), en cours vont être examinées. Chaque salarié-e doit être informé-e par son manager de la suite donnée à sa demande. Si cette réponse se fait désirer, n'hésitez pas à contacter un-e représentant-e **CFDT** (Voir coordonnées en dernière page).

TRAVAIL ATYPIQUE SUR L'INTRANET gfi / ASTREINTES

Suite de notre communication mensuelle de septembre.
(envoyée par la Direction dans les boîtes aux lettres gfi des salariés, le 29/08 au soir)

L'accord sur le travail atypique a été signé le 30 mars 2014. Dans l'Intranet, section « Votre parcours/rémunération », la note relative au travail de nuit, du dimanche et jours fériés et des astreintes à télécharger, date du 1^{er} décembre 2006, elle est donc obsolète.

- ➡ **Vos Délégué-es du Personnel CFDT ont réclamé l'actualisation de l'intranet.**
- ➡ Réponse de la Direction : « La note du 1^{er} décembre 2006 n'est pas obsolète car elle s'applique en matière d'astreintes. Il n'y a donc pas lieu d'actualiser l'Intranet. »
- ➡ **Depuis mars 2014, la CFDT demande l'ouverture de ces négociations sur le thème des astreintes. En effet, la Direction s'était engagée à ouvrir cette négociation sur les astreintes après la signature de l'accord sur le travail atypique ... Et a inscrit ce point à l'ordre du jour des négociations du mois d'octobre.**

A suivre ...

Le téléchargement de l'accord travail atypique UES Gfi 30 03 2014 ne délivre pas le document, et provoque un message d'anomalie.

- ➡ **Vos Délégué-e-s du Personnel CFDT ont réclamé la correction de l'anomalie, et le rétablissement de la fonction.**
- ➡ **Anomalie corrigée !**



Suivez la négociation sur les astreintes dans nos communications.

Mieux, participez à l'élaboration de nos revendications, en contactant votre correspondant-e CFDT (Voir coordonnées en dernière page)

TICKETS RESTAURANT ÉLECTRONIQUES

Voir nos communications précédentes, notamment septembre 2014.

Pour la Direction : « Tout va bien ! »

La Direction ne convainc qu'elle-même en claironnant :

« **100% des transactions bien abouties ont été tentées !** »

**La CFDT revendique la gratuité
de la rematérialisation des tickets restaurant**



La carte ticket restaurant électronique n'est absolument pas satisfaisante. Aussi la **CFDT** demande que les salarié-e-s qui le souhaitent puissent revenir au dispositif de ticket restaurant sous format papier.

La **CFDT** revendique que la procédure de rematérialisation (transformation des tickets électroniques en tickets papier) prévue en décembre soit sans frais pour les salarié-e-s.

La **CFDT** invite tous les salarié-e-s qui rencontrent des difficultés à nous contacter. (coordonnées de nos représentant-e-s en dernière page)

**La CFDT est mobilisée
aux côtés des
nombreux salariés
insatisfaits du passage
aux TR électroniques.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES UES GFI INFORMATIQUE

L'organisation des élections n'est pas encore fixée...

Bref historique :

1/ Une majorité d'Organisations Syndicales (OS), dont la **CFDT**, sont opposées à la proposition de regroupement des Comités d'Établissement (CE) de la Direction. La Direction demande l'**arbitrage de la DIRECCTE** (Inspection du travail) sur ce thème. La DIRECCTE tranche en faveur de la position des OS.

2/ Reprise des négociations : La Direction demande à nouveau des regroupements de CE.

3/ La Direction (c'est son droit) présente un **plan d'organisation des élections unilatéral** (de sa seule décision) dont les modalités sont celles du Code du Travail (minimum syndical).

4/ Les OS dénoncent cette façon de faire. La **CFDT** souligne que la Direction renie sa signature de 2011.

En 2011, la Direction avait signé, avec 5 des 6 Organisations Syndicales présentes, dont la **CFDT**, un PAP qui faisait consensus. Aujourd'hui la Direction veut faire passer en force des modalités de vote épurées de toutes les clauses négociées en 2011.

La **CFDT** interroge la Direction en vain :

Quels sont les motifs qui animent de la Direction ?

Pourquoi la Direction renie-t-elle sa signature de 2011 ?

Pour la **CFDT** c'est le texte de 2011 qui devait être la base de la négociation.



5/ La Direction dépose un **recours auprès du Ministre du Travail** (suite à l'avis de la DIRECCTE). Le Ministre a jusqu'au 27 novembre pour se prononcer.

6/ La Direction dépose une **requête auprès du Tribunal d'Instance** de Saint-Ouen pour que le juge organise les élections.



A l'audience du mardi 16 septembre, le juge annonce qu'il rendra sa décision le 18 novembre.

APPEL A CANDIDATURES

Vous appréciez les actions de la **CFDT** ?

Vous voulez soutenir ses représentant-e-s ?

Vous voulez contribuer aux actions menées par la **CFDT** ?

Le moment est venu de rejoindre nos équipes !

Pour que la **CFDT** soit fortement représentée, portez-vous candidat-e sur les listes présentées par la **CFDT**.

La CFDT recherche des candidat-e-s motivé-e-s (CE, DP, DUP).

Un mandat d'élu-e est **passionnant** et très **formateur**. Vous apprendrez beaucoup sur le droit du travail bien sûr, mais aussi sur les rouages de l'entreprise, le travail en équipe. Vous serez en contact avec des salariés qui ne vivent d'autres situations que vous. C'est très **enrichissant** !

C'est aussi une façon de trouver sa place en agissant pour aider les autres.

Vos représentant-e-s **CFDT** (coordonnées en dernière page) sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur les différents mandats.

Dès le début de votre mandat vous serez formé-e.

Pas de condition, pas de prérequis, pour nous s'engager, seule compte votre **motivation**.

Rejoignez-nous !

Pour déposer votre candidature, ou pour un simple renseignement, contactez **Catherine LINTIGNAT**

06 45 81 26 02

cfdtgfi@yahoo.fr

Adhérer à la CFDT ?

Quel rôle ?

Sympathisant-e CFDT :

Je vote régulièrement aux élections professionnelles (CE, DP) pour les listes présentées par la CFDT.

Adhérent-e CFDT :

Je suis un salarié informé, j'ai des droits, je peux m'exprimer.

Militant-e CFDT :

J'informe mes collègues, je m'engage dans des actions.

Elu-e ou mandaté-e CFDT :

Je représente les valeurs de la **CFDT**, mes propositions pèsent dans les décisions prises par la direction, je défends les salariés, je construis avec eux leur avenir.



Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Imaginez un monde sans syndicat :

- Pas de droit du travail,
- Pas de sécurité sociale,
- Pas de convention collective,
- Pas de retraite,
- Pas d'Assedic en cas de perte d'emploi,
- Pas de Mutuelle,
- Pas de RTT,
- Pas de représentants du personnel
CE, DP, CHSCT,
- Pas de négociations pour les salaires, pour de nouveaux droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail dans votre entreprise, ... etc.

La CFDT c'est quoi ?

C'est plus de **800 000 adhérents** qui partagent et transmettent des valeurs fortes : **Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.**

Ce que nous pouvons faire pour vous, nous ne pouvons pas le faire sans vous

Ne restez pas un-e salarié-e isolé-e et vulnérable !

Rejoignez la section CFDT de GFI

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Rejoindre la CFDT, pourquoi ?

Rejoindre la CFDT, c'est lui donner plus de poids dans les négociations pour faire aboutir ses **revendications**. Pouvoir d'achat, conditions de travail, évolution professionnelle, GPEC : chaque jour, la section CFDT GFI agit pour le respect des droits et le **droit au respect de chaque salarié**.



LA CFDT AUX CÔTÉS DES SALARIÉ-E-S



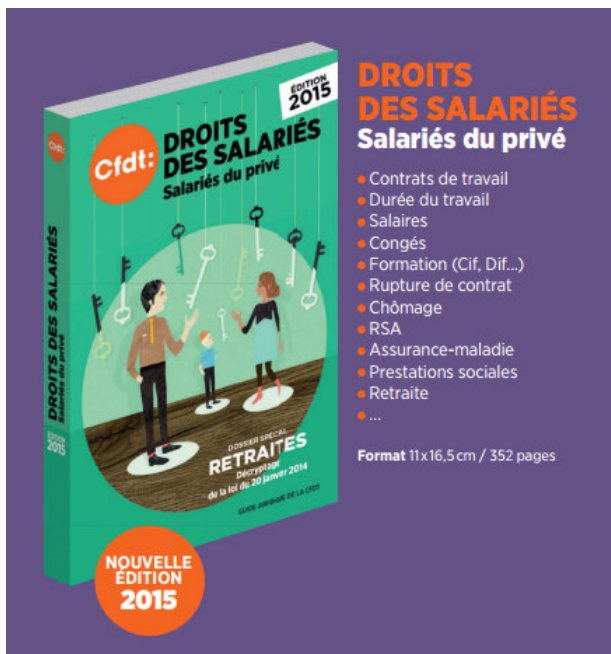
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

GUIDES JURIDIQUES ÉDITION 2015

**TOUS LES JOURS, LE DROIT ÉVOLUE.
IL EST NÉCESSAIRE DE POUVOIR
PROPOSER UNE AIDE CONCRÈTE
ET EFFICACE AUX SALARIÉS :
POUR ÊTRE RESPECTÉ ET FAIRE
RESPECTER SES DROITS !**

GUIDES JURIDIQUES DE LA CFDT ÉDITION 2015

- Des ouvrages de référence indispensables pour aider les salariés au quotidien.
- Une mine d'informations pour animer vos permanences syndicales et répondre aux questions des salariés, des fonctionnaires et contractuels.
- Des outils de contact très utiles pour aller au devant des salariés, des fonctionnaires et contractuels.



DOSSIER SPÉCIAL RETRAITES : DÉCRYPTAGE DE LA LOI DU 20 JANVIER 2014

La loi sur les retraites a été publiée au Journal officiel le 21 janvier 2014. Elle prévoit des mesures équitables pour garantir la pérennité des régimes de retraite. Au cours de la concertation, la CFDT a pesé pour obtenir des mesures de justice. Elles auront un effet significatif pour les salariés exposés à la pénibilité, ceux qui ont effectué une longue carrière, les femmes et les salariés précaires ou à temps partiel, les jeunes et les basses pensions, ainsi que les polypensionnés. Le texte crée également un ensemble de mesures en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Si la loi ne prévoit pas la réforme systémique demandée par la CFDT, elle met en place une nouvelle gouvernance du système de retraite. Celle-ci se traduira par un pilotage renforcé des régimes, fondé sur des objectifs y compris qualitatifs.

Le Dossier spécial détaille les mesures prévues dans le cadre de la réforme des retraites, qu'elles soient portées par la loi du 20 janvier 2014, la loi de finances pour 2014 ou encore par des décrets. Il s'agit de mesures :

- de financement des régimes,
- de justice sociale,
- modifiant les dispositifs d'incitation à la poursuite d'activité,
- de simplification,
- de gouvernance du système de retraite.

**Disponible dès maintenant auprès des représentants CFDT de gfi.
Coordonnées en dernière page**

ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie


Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité

Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdttest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
Hors UES	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
	GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com		
	GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.